

Spécial Personnels Informaticiens

Sommaire

p1/2/3/4 Restructuration
p4/5/6 Gestion sociale
p6/7 Alternative
p8 Pétition

Restructuration des centres informatiques La grande hypocrisie

Une restructuration aberrante

Une restructuration qui méconnaît les véritables tendances de l'informatique

*Composé et imprimé
au siège de l'Union Nationale
55, rue Pixérécourt
75020 Paris
Tél : 01 46 36 76 93
Fax : 01 46 36 42 63
N° CPPAP : 1009 S 07034*
Directeur de la publication
Richard Viallet
atoss.cgt@wanadoo.fr
www.cgt-atoss.org

Sur le plan technologique, les gains en débits et en qualité de service sur les réseaux de communication, l'évolution des équipements en terme de capacités de stockage, de traitement ou de mémoire rendent techniquement faisable la solution proposée dans le schéma directeur.

Pour autant, n'importe quel informaticien sait parfaitement que la faisabilité technique d'une solution n'en garantit pas la pertinence. En examinant d'un peu plus près la solution proposée dans le schéma directeur, que constate-t-on :

L'organisation de l'exploitation informatique serait organisée aux niveaux national et académique et la coordination de ces deux niveaux serait réalisée par des processus d'exploitation nationaux. Ces processus seraient assurés par le centre national de services, « entité conceptuelle » (sic) composée d'entités d'exploitation de trois types :

- Les centres d'exploitation de service (CES) qui mutualiseront l'exploitation des systèmes d'information nationaux comme les examens et concours par exemple ;

- Les centres de responsabilité technique (CRT), qui mutualiseront l'exploitation de composants techniques ou d'infrastructure ;
- Les dispositifs d'assistance partagée (DAP), censés offrir une assistance aux académies le souhaitant.

Censée assurer la cohérence de l'ensemble, une fallacieuse gouvernance à deux niveaux est proposée par le ministère.

Conscient de la difficulté à faire passer la pilule de ce dépouillement en règle des DSI académiques, le schéma directeur fourmille de blabla sur le « renforcement de la DSI académique », sur la « gouvernance », ou sur « l'accord de niveau de service académique ». Ces formules lénifiantes, loin de rassurer, finissent de convaincre des véritables intentions du ministère.

Or, cette solution de recentralisation de la fonction informatique qui n'avoue pas son nom, tourne le dos aux véritables tendances de l'informatique.

Alors que les technologies actuelles privilégient la déconcentration de l'informatique, aussi bien pour des raisons d'efficacité, de performances, de sécurité ou d'écologie, la réforme du ministère est un grand bond en arrière qui s'accompagnera d'une perte de savoir faire.

Une restructuration qui ne tient pas compte de l'évolution des risques

La proposition du schéma directeur est ubuesque. En effet, alors que la nouvelle agence nationale à la sécurité des systèmes d'information peine toujours à faire comprendre le concept de défense en profondeur, le ministère vient de réinventer la ligne Maginot censée nous protéger.

En termes de proposition archaïque, on peut difficilement faire mieux.

Pire, centraliser comme cela, procède d'une absence ou d'une mauvaise appréciation du risque. Ainsi un incident qui aujourd'hui affecte une académie, comme une panne de climatisation ou une défaillance d'alimentation électrique, aura demain un impact national. Et encore, nous osons à peine évoquer les pirates dont la motivation sera accrue à la seule idée de faire demain la une des journaux nationaux.

Le ministère vient de passer du concept de la gestion du risque à celui de l'amour du risque. Fallait oser, ils l'ont fait.

Une restructuration qui tourne le dos aux usagers

Pour justifier la réorganisation, le ministère utilise l'argutie d'un meilleur service rendu à l'utilisateur.

Quand on voit la propension du gouvernement à fermer les maternités, les bureaux de postes, les brigades de gendarmerie, et tous les services publics de proximité cela prête à sourire.

Il est intéressant de s'attarder sur les arguments développés dans le schéma directeur dans lequel on y peut lire : *« les recours à la sous-traitance sont donc de facto strictement limités aux situations ayant des contraintes non compatibles avec le statut, la disponibilité ou le profil des agents du ministère, notamment pour assurer les prestations d'assistance en dehors des heures ouvrées et pour gérer les pics de charge. »*

Au-delà de la grosse ânerie contenue dans cette affirmation, les dispositions statutaires de la fonction publique n'empêchent nullement le travail en dehors des heures ouvrées et sont même sur ce point beaucoup plus souples que le code du travail, il n'est pas venu à l'idée des rédacteurs de s'interroger sur la nécessité du besoin d'assurer une assistance sur des plages ouvrées plus importantes.

La CGT fait remarquer au ministère que plutôt que vouloir répondre à des besoins qui n'existent pas, il ferait mieux de mettre des moyens pour répondre à ceux qui aujourd'hui sont biens réels et ne sont pas satisfaits.

Pour conclure sur ce chapitre, l'organisation que le ministère veut mettre en oeuvre montre sa profonde ignorance de la réalité académique.

Sciemment, le ministère fait une extraordinaire confusion entre périmètre fonctionnel représenté par les applications nationales et la charge de travail des académies.

En faisant cela, il évacue la question de l'incapacité de l'organisation qu'il veut mettre en oeuvre, à rendre demain, la qualité du service rendu par les équipes d'exploitation académiques et montre si besoin était, son mépris des usagers et du personnel.

Une restructuration à terme économiquement coûteuse

Selon le ministère, les différentes phases qui doivent amener à la solution cible comprendront une phase d'externalisation de l'hébergement de SIRHEN dont il

nous assure qu'elle sera provisoire.

Pour mémoire, nous rappellerons les propos qui étaient tenus sur CHORUS le fameux logiciel de la société allemande SAP.

Les arguments fournis par le ministère pour justifier cette externalisation provisoire s'appuient sur le fait qu'un prestataire externe est plus réactif et peut fournir plus facilement des compétences rares (sic).

Pour nous rassurer, nos brillants stratèges arguent du fait que leur seule motivation est de ne pas intégrer de façon définitive des coûts liés à la transition.

Cependant le coût de sortie de la prestation auquel s'ajoute celui de la ré-internalisation amène légitimement à se poser la question de savoir si cet hébergement n'a qu'un caractère provisoire.

Dans tous les cas, cette restructuration présente un surcoût que la solution soit définitivement externalisée ou qu'elle soit ré-internalisée.

Ré-internalisée il s'agira de coûts inutiles, externalisée, le contrat sera prohibitif en regard de prestations attendues sauf à dégrader la qualité de service.

Il est curieux qu'aucune évaluation financière sérieuse ne permette de comparer les pratiques existantes et le nouveau schéma proposé. La réponse avancée selon laquelle à fonctionnalité équivalente « la solution internalisée ou externalisée est équivalente » et que « la centralisation permet de diminuer les coûts » relève plus de l'analyse de comptoir que des pratiques d'un professionnel du domaine.

Une gestion sociale déplorable

L'absence de dialogue social

Si la méthode qui consiste à réaliser des audits dans les académies et au sein du ministère avec un recours à un prestataire externe n'est pas contestable sur un strict plan professionnel, la démarche d'ensemble dans laquelle s'est engagé le ministère est, elle, condamnable.

En effet, avant la deuxième phase du projet, il eut été préférable de consulter le personnel et ses organisations syndicales sur la nature et les objectifs mêmes de la restructuration. Mais peut-être que le ministère considère-t-il, que les professionnels que nous sommes, sont incompetents ?

L'absence de réponse à la pétition du personnel et aux courriers de la CGT démontrent la volonté du ministère de conduire la réorganisation sans le personnel voire contre lui.

Le mépris du personnel et de ses représentants

Par courrier du ministre aux recteurs et secrétaires généraux d'académies envoyé le 22 septembre, le ministère propose « une démarche d'accompagnement de l'évolution des ressources humaines » comme si la restructuration de l'informatique dans les académies et le ministère était quelque chose qui allait de soi. **Or, cette réforme est contestable tant sur ces objectifs que sa mise en oeuvre.**

Si le ministère n'a pas associé jusqu'ici le personnel, c'est pour qu'il n'ait pas son mot à dire sur la restructuration. Dommage car les collègues des équipes informatiques auraient pu dire des choses intéressantes et apporter des idées.

À la lecture du courrier, on aurait pu s'attendre à ce que le ministère engage la discussion avec les organisations syndicales représentatives des personnels. Pas du tout, le ministère souhaite, nous citons, *"développer une approche participative en associant des représentants des académies"* et demande aux recteurs et secrétaires généraux de *"bien vouloir indiquer le nom, les fonctions et les coordonnées de deux à trois (..) collaborateurs qui seraient volontaires pour participer à ces différents groupes de travail"*.

Magnifique exemple de démocratie participative dont le seul objet est d'éjecter les organisations syndicales représentatives et d'éjecter le personnel de toute discussion sérieuse. Ces méthodes lamentables qui consistent à **DÉSIGNER** nos représentants (sur profil ?) sont tout simplement dignes des républiques bananières.

Enfin, ces groupes de travail que le ministère souhaite constituer ne sont que des alibis qui servent ses projets de restructuration car les conclusions sur l'évolution des ressources humaines ont déjà été présentées dans des réunions de travail interne au ministère.....

Le noyautage des DSI académiques

Aujourd'hui avec la création des CRT, le ministère est en train de constituer une véritable fonction informatique parallèle aux DSI académiques. Des chefs de centre se seraient fait entretenir pour créer rapidement un CRT avec à la clé des postes d'IR et d'IE, à la seule condition qu'ils acceptent que le ou les titulaires des postes soient désignés par le ministère et fonctionnellement sous ses ordres.

Définition vague et opaque des missions, création de fiches de postes farfelues, recrutements de responsables IR 1 par « concours externe », au mépris des règles de recrutement élémentaires, avec comme objectifs de recruter un « senior » compétent... Au passage, la grille d'IR 1 étant ce qu'elle est, il serait intéressant de connaître comment ces « seniors » si compétents ailleurs peuvent accepter de telles conditions financières, et quel sera leur positionnement hiérarchique ?

Il suffit de consulter la liste des membres d'un tel jury de recrutement pour comprendre que ceux-ci échappent largement aux académies les accueillant et à toute logique relevant d'un schéma directeur d'infrastructure sérieux et responsable. Compte tenu des impératifs de la RGPP, on peut supposer aussi que les postes créés seront largement compensés par de fortes suppressions dans d'autres centres informatiques, facilitées en cela par le statut ITARF.

Non, décidément, c'est trop de mépris des équipes de professionnels qui durant de nombreuses années ont bâti et exploité les architectures de l'Éducation Nationale devenues soudain si critiquables. La CGT appelle le personnel à une extrême vigilance pour contrer des pratiques scandaleuses qui n'ont rien à voir avec une démocratie moderne. Elle appelle **à l'union de tous les personnels** pour défendre l'emploi public au service de l'intérêt général.

Pour une véritable alternative

Pour préserver un véritable savoir faire

Les services informatiques du ministère ont développé au cours de ces dernières années un véritable savoir faire, de compétences reconnues dans les technologies actuelles mais surtout une connaissance et une maîtrise de nos systèmes d'information qu'il est facile de casser mais qu'il sera très difficile de reconstruire.

Si tout n'est pas parfait, loin s'en faut car la Cgt n'abandonne pas ses revendications sur l'organisation de véritables concours ou sur la transparence des primes, il est aujourd'hui urgent de préserver des équipes qui concourent à la réalisation du service public.

Ce savoir-faire ne doit pas être sacrifié à l'hôtel des dogmes libéraux pas plus qu'à l'appétit de certaines sociétés privées ou au reclassement des copains et des coquins.

Une lutte à mener ensemble

À la CGT nous ne nous leurrerons pas, nous savons que certains préféreront jouer « perso » et que parfois les rancunes au sein des équipes sont réelles.

Nous mettons les premiers en garde car notre seule planche de salut est l'unité et l'action collective. Le ministère cherchera à nous diviser, proposera n'en doutons pas, des avantages pour celles ou ceux qui accepteraient la création de CRT. Entrer dans ce jeu, reviendra non seulement à trahir et sacrifier des collègues mais aussi à se condamner soi même à terme.

Les dérives constatées au sein de notre ministère avec des concours dont on se demande s'il faut toujours les appeler ainsi, des collègues toujours écartés des promotions, des attributions de primes nébuleuses ont nourri des rancours légitimes. Le ministère le sait parfaitement et joue aujourd'hui sur cette situation pour mener à bien son entreprise de démolition.

La CGT n'est pas naïve, si elle dénonce ces pratiques détestables, elle sait que la désunion coûtera bien plus cher à la majorité du personnel. Les graves menaces qui pèsent sur notre avenir seront aussi l'occasion de mettre à plat la gestion du personnel dans l'ensemble des centres.

Quelle action maintenant ?

Nous ne nous laisserons pas faire. Le ministère a ignoré par deux fois le courrier que nous lui avons envoyé et la pétition du personnel pour demander l'ouverture d'une véritable concertation.

Puisqu'il ne veut pas discuter, c'est avec la presse et l'opinion publique que nous discuterons, peut-être aussi avec les tribunaux.

La CGT prendra rapidement contact **avec les autres organisations syndicales** et appelle le personnel des centres informatiques à se réunir **pour organiser la riposte** afin de faire plier le ministère.

Nous avons un ATOUT MAJEUR !

Pas plus que les systèmes ne peuvent tourner sans nous dans une académie, ces restructurations ne pourront se faire, si tous ensemble, nous décidons de les arrêter !

Continuons à signer la pétition sur <http://www.cgt-atoss.org>



Pétition Informaticiens de l'Education Nationale

EDUCATION NATIONALE : LES INFORMATIENS INQUIETS DEMAN- DENT L'OUVERTURE DE CONCERTATION

Sur fond de RGPP l'Education Nationale prépare la restructuration des centres informatiques. Ici ce sont les CDTI qui disparaissent et les personnels sont invités à rejoindre les CATI ou à rechercher des postes dans le supérieur (?).

Là ce sont les fonctions de diffusion et/ou de qualification qui risquent d'être enlevées d'un centre pour être confiées à un autre.

Les correspondants techniques d'applications voient celles-ci concentrées nationalement, que vont devenir leurs fonctions et où vont-ils travailler ? Les développeurs sont invités à glisser vers la diffusion et/ou la qualification.

Les systèmes et réseaux risquent aussi d'être concentrés nationalement.

L'élaboration du schéma directeur des infrastructures au travers des différents scénarios envisage externalisation, concentration et restructuration, mais le service public et l'avenir des personnels semble exclu du schéma. L'inquiétude parmi les personnels est grande et légitime au regard des années de bon fonctionnement assuré. Quelle structuration de l'informatique pour garantir un service public de qualité, proche des usagers et des gestionnaires ?

Quel devenir pour les personnels informaticiens ? Les personnels soussignés demandent l'ouverture d'une concertation sur l'avenir des centres informatiques et des informaticiens de l'Education Nationale.

Département _____ Académie _____

Nom/Prénom	Etablissement	Signature

Pétition à retourner à l'Union Nationale des SGPEN-CGT - 55 rue Pixérécourt - 75020